



Lee Sormea



## ST PIERRE-DES-CORPS ETUDE DE DEPLACEMENT ET DE STATIONNEMENT



482 rue des Mercières  
69140 Rillieux-la-Pape  
Tel : 04 37 85 04 44

### REUNION PUBLIQUE REUNION DU 13/12/2023

Date rédaction : 20/12/23

Rédigé par : Pierrick REVEILLERE, Héloïse MASCLLET

Objet de la réunion : Réunion publique

#### Compte-rendu

Questions des riverains / Réponses de la ville	Thématique
<p>Quelle est la plus-value de mettre les rues en sens unique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Alors que le quartier est bordé d'infrastructures importantes, nous comptons une moyenne de 300 voitures en heures de pointe le matin au cœur du Vieux Saint-Pierre, et le soir les tendances sont équivalentes. Il est temps d'équilibrer les flux, et les modes de déplacements.</li> <li>➔ La mise à sens unique permet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer des ruptures de circulation, et donc de prises de vitesse ;</li> <li>- de désengorger le cœur du quartier en poussant le trafic vers les grandes artères qui sont rue des Ateliers ou encore l'avenue Jean Bonnin ;</li> <li>- d'envisager des aménagements sécurisants pour les vélos et piétons ;</li> <li>- d'intégrer du stationnement, et notamment en quinconce participant à la réduction de vitesse des véhicules.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le scénario 3 semble être le plus pertinent. Comment est pensée sa mise en œuvre opérationnelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Phase de concertation avec les riverains</li> <li>➔ Traitement des requêtes et des propositions des riverains par le Cabinet d'étude</li> <li>➔ Mise en ligne sur le site du schéma de circulation et de stationnement</li> <li>➔ Phase d'expérimentation sur six mois. Les mises en sens unique seront phasées dans le temps pour aboutir au scénario final.</li> <li>➔ Bilan concerté avec les riverains qui fera l'objet d'une seconde réunion.</li> </ul>	<p>Constats &amp; Mise en œuvre opérationnelle</p>

En parallèle, la ville organisera avec le Collectif Cycliste 37 une réunion publique afin de présenter l'audit réalisé par l'association, et les propositions de la place du vélo sur Saint-Pierre-des-Corps.	
Les reports de trafics du scénario 3 semblent répondre en grande partie aux besoins, mais est-ce que le cabinet a réalisé une étude d'impact du trafic et des flux ? → Ces données seront diffusées dès lors que le scénario aura été statué, d'où cette réunion de concertation avec les riverains en vue de retenir collectivement un des trois scénarios, et d'enrichir celui retenu.	Demande de données
Est-il possible de mettre le passage Berthelot dans l'autre sens ? → A confirmer avec les sens uniques des rues de l'Egalité et de la Liberté	Mise en sens unique
Bien signaler les sens uniques car il y a encore des infractions dans la rue Pierre Séward. → La signalétique sera adaptée.	Signalétique des mises en sens unique
Est-il possible d'appliquer les mêmes sens uniques des rues de l'Egalité et de la Liberté du scénario 2 au niveau du scénario 3 ? <u>Raisons invoqués par les riverains</u> : Le sens prévu dans le scénario 3 est défavorable car le stationnement dans la rue de la Liberté masque la vue en sortie de voie sur la rue des Ateliers. A l'inverse, la rue de l'Egalité aurait une sortie plus évasée adaptée pour une meilleure visibilité. → L'inversion suggérée semble compatible avec le scénario 3. Ce point sera étudié.	Mise en sens unique
Dans le scénario 3, la mise en sens unique de la rue Gambetta Ouest et de la rue Gabriel Péri pose un souci pour rejoindre l'échangeur de Tours Nord. → Ce point sera étudié.	Mise en sens unique
Dans le cadre de la mise en sens unique de la rue Gambetta, est-il possible de mettre la rue Boizard à sens unique dans l'autre sens ? (le sens Sud>Nord serait préféré) → Ce point sera étudié.	Mise en sens unique
Une attention est à porter aux sens uniques définis rue des Bastes pour éviter trop de contraintes aux riverains. → La rue des Bastes est accessible par la rue Audenet Damas et la rue Boizard. → Une vigilance sera également apportée sur les accès pompiers.	Mise en sens unique
Est-il possible d'inverser le sens unique de la rue Pierre Séward ? → Le sens unique de la rue Gabriel Péri proposé dans les scénarios 1, 2 et 3 se conforme aux circulations bus actuelles. La rue Pierre Séward permet la circulation du bus dans l'autre sens. Ces sens de circulation bus sont définis ainsi en raison de contraintes de giration des bus aux intersections. Il n'est pas possible d'inverser le sens unique de la rue Pierre Séward pour cette raison.	Mise en sens unique
La mise en sens unique de la rue Gabriel Péri entraîne un grand détour pour ceux qui habitent au début de la rue (partie Ouest) pour se rendre à Tours. → En voiture, il faut rejoindre la rue Pierre Séward, puis le pont du Milieu. → En vélo, le trajet resterait identique à l'actuel. En bus également.	Mise en sens unique
Rue André Foussier, le sens unique va entraîner un trafic riverain important alors que c'est une toute petite rue. → La mise en sens unique de la rue André Foussier équilibre les flux avec la rue de la Grand Cour qui est également prévue en sens unique.	Mise en sens unique

<p>Quels sont les aménagements vélo pris en compte dans les scénarios par rapport aux différents sens uniques qui vont apparaître ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le schéma cyclable au cœur de la ville est sous l'expertise du Collectif Cycliste 37 qui a été sollicité depuis l'été 2023. Une réunion publique sera proposée en 2024 aux habitants pour présenter le diagnostic et les propositions du Collectif Cycliste 37.</li> <li>➔ La mise en sens unique des rues est aussi stratégique, pour envisager l'aménagement de pistes cyclables.</li> </ul>	Vélo
<p>La circulation douce rue Pierre Séward présente des soucis car malgré la rue étroite, on relève le passage de vélos et de trottinettes à contre-sens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le maire ne souhaite plus le passage de vélo à contre sens, ce qui a fait l'objet d'un arrêté récent pour les rues :</li> </ul> <p><i>Remarque d'un élu de l'opposition A gaucheS Toute : Réglementairement parlant, les vélos sont autorisés à contre-sens en zone 30. Réponse : Toutefois, par un arrêté du Maire, il est envisageable de l'interdire.</i></p>	Vélo
<p>Est-ce que le stationnement en quinconce est bien compatible avec la présence de vélo ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le stationnement en quinconce n'impactera pas la continuité et la linéarité d'un aménagement cyclable sur les voies en sens unique.</li> <li>➔ En cas de circulation mixte, il est effectivement préférable d'éviter le stationnement en quinconce, ou encore dans certains cas de prévoir un couloir de dégagement pour les vélos.</li> </ul>	Vélo
<p>Avenue Jean Bonin, la piste cyclable est non praticable en raison de stationnement sauvage. Est-il possible de profiter de l'espace central pour créer une piste cyclable ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le souci d'utiliser l'espace central pour un aménagement cyclable implique de gérer les traversées de giratoire, non solutionnées à ce jour.</li> </ul>	Vélo
<p>La présence d'un entrepôt Amazon sur la commune induit la présence de nombreux livreurs dans le secteur (rue Pasteur, passage Berthelot).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le Maire soutient actuellement l'implantation d'une entreprise sur la ZI des Yvaudières, qui permettra de réduire le passage des transporteurs sur la commune, par un nouveau service de livraison du dernier km en zéro émission.</li> </ul>	Trafic PL
<p>Est-ce que des dispositifs de réduction de vitesse sont pris en compte dans le scénario 3 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Oui</li> </ul>	Trafic
<p>Le trafic de la rue des Ateliers peut également être désengorgé par la rue de la Grange de Quillet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ce point sera étudié. Le maire souligne que le trafic sera nettement reporté avec l'entrée de la gare côté sud et le renouvellement de l'ilot ferroviaire.</li> </ul>	Trafic
<p>Est-ce que les scénarios prennent en compte la coupure du pont du Milieu pour le trafic motorisé (hors bus) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ce projet de la ville de Tours risquait d'enclaver la ville de Saint-Pierre-des-Corps, et de rompre cette fluidité d'accès aux centres villes et aux gares respectives. En conséquence, la ville de Tours a mis en suspens ce projet.</li> </ul>	Trafic
<p>La mise à sens unique de certains axes peut potentiellement aggraver la prise de vitesse sur certaines rues annexes, et le stationnement en quinconce ne peut être l'unique solution à entrevoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au-delà de la mise en place de modérateurs de vitesse, la ville souhaite organiser les espaces en milieu résidentiel, et accentuer l'aspect végétalisé.</li> </ul>	Trafic

<p>Il y a des soucis de vitesse dans la rue Joseph Bara (partie Sud). Il y a des soucis de disponibilité de stationnement. Le stationnement est à privilégier du côté droit (en partie Sud) car il y a moins de logements et d'entrées de garages.</p> <p>→ Ce point sera étudié. En parallèle, la commune échange avec les bailleurs sociaux pour que les locataires puissent utiliser des garages à un tarif préférentiel. Il est à souligner également que la place de la Médaille va être complètement réaménagée et végétalisée en 2024.</p>	Trafic et Stationnement
<p>Plusieurs soucis de giration en sortie d'impasse ou de garage sont recensées en lien avec des stationnements mal définis ou illicites. Dans la conception des aménagements, il faudra tenir compte des girations, ajouter des bateaux et revoir les marquages pour optimiser le nombre de places. Les rayons de braquages seront à regarder selon le sens de circulation retenu.</p> <p>→ Le point est noté. Pas de remarque sur le commentaire.</p>	Trafic et stationnement
<p>Est-il prévu de passer la rue Pierre Sépard en zone bleue ?</p> <p>→ Pour garder une cohérence d'ensemble sur la politique de stationnement, il est prévu que l'ensemble du stationnement en voirie soit réglementé en zone bleue limitée à 2h, y compris la rue Pierre Semard.</p>	Stationnement
<p>Est-ce que la place de la Médaille va passer en stationnement réglementé zone bleue 4 heures ?</p> <p>→ Oui, la proximité des services et emplois présente un besoin en stationnement minimal de visiteur longue durée.</p>	Stationnement
<p>Rue André Foussier, il y a des soucis pour accéder et stationner dans cette rue. La construction d'un nouvel immeuble va compliquer encore un peu plus la situation.</p> <p>→ Le marquage du stationnement est nécessaire sur cet axe, sa mise en sens unique va en ce sens.</p> <p>→ Les nouveaux logements prévoient un nombre minimal de stationnement par logement. Cette donnée est consultable dans le règlement urbanisme du PLU.</p>	Stationnement
<p>La rue des Ateliers est en stationnement payant. Est-ce qu'il est prévu de la passer en gratuit ou en zone bleue à l'avenir ?</p> <p>→ Historiquement, les employés du Technicentre privilégiaient la rue des Ateliers pour se stationner, voilà pourquoi elle est devenue payante.</p> <p>→ Mais le stationnement payant n'était pas une bonne idée car les pratiques ont évolué depuis.</p> <p>→ La ville travaille actuellement sur la perspective d'une zone bleue limitée à 2h, avec la mise en place d'un macaron pour permettre le stationnement gratuit en zone réglementée. Le but est de ne pas pénaliser les résidents mais de contraindre les pendulaires (personne stationnant à la journée pour se rendre au travail ou prendre le train).</p>	Stationnement
<p>Rue Gabriel Péri, le stationnement est proche des façades des maisons.</p> <p>→ C'est le souci du quartier car les rues sont étroites.</p> <p>→ Le but de la mairie est de préempter des terrains sur la zone, en vue de créer de nouvelles poches de stationnement et de retirer, de cette manière, une partie du stationnement en voirie.</p>	Stationnement
<p>Est-il prévu du stationnement en quinconce dans les impasses ?</p> <p>→ Le stationnement en quinconce n'est pas généralisable. Il est traité au cas par cas selon la configuration de la voie.</p>	Stationnement

<p>Quelle solution pour contraindre ceux qui ont un garage et qui pourraient ne pas occuper la rue ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ La ville ne peut malheureusement intervenir. Chacun est libre d'utiliser son garage ou non, comme chacun est libre de garer sa voiture dans la rue.</li><li>➔ En revanche, la mise en place du macaron pourrait être limitée à 1 véhicule par foyer pour ne pas inciter à avoir plusieurs voitures. Ce sera mis à l'étude par la ville.</li></ul>	Stationnement
<p>Est-ce que les zones AU (A URBANISER) sont prises en compte pour le stationnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuel n'a pas prévu d'emplacement réservé au stationnement. Le futur PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain) sera toutefois travaillé en ce sens-là.</li></ul>	Stationnement